



FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com

Déclaration liminaire au CHSCT D du 18 novembre 2019

Le premier CHSCT D du Rhône de l'année 2019/2020 se déroule dans un contexte social et professionnel plus que difficile tant au niveau départemental que national.

Les suicides de nos collègues Jean Willot et Jean-Pascal Vernet et plus récemment celui de Frédéric Boulé et Christine Renon ont attiré l'attention des médias et de la population sur les conditions de travail difficiles des enseignants. L'immolation d'un étudiant à Lyon dénonçant ses conditions de vie indignes, le suicide dans un collège de la Métropole d'un agent technique montre que c'est un mal-être plus large qui s'est installé dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et les services.

Depuis le début de l'année scolaire, dans leur travail quotidien de représentant du personnel et de syndicaliste, les représentants de la FNEC-FP FO constatent que chez leurs collègues s'installent une grande fatigue, un épuisement professionnel intense et dans de nombreux cas une détresse importante.

Lors de tournées d'écoles, lors de réunions syndicales, dans les établissements.... Les personnels indiquent qu'ils passent toujours plus de temps à effectuer leur travail, que le nombre de tâches demandées par l'institution ne cesse d'augmenter (remise des évaluations CP et CE1, inclusion scolaires systématiques, lien avec les partenaires ...) et qu'ils n'arrivent plus à faire entrer les demandes institutionnelles dans leurs ORS. Ils indiquent qu'ils sont de plus en plus confrontés à des situations difficiles à gérer (comme nous le montre les fiches renseignées par nos collègues dans les registres SST et DGI).

Ils ne se sentent pas soutenus par leur hiérarchie en cas de difficultés.

Ils ont à juste titre l'impression que la masse de leur travail n'est pas considérée (on leur rajoute de manière arbitraire 6 heures de formation alors qu'ils sont déjà débordés) et que leur valeur professionnelle n'est pas reconnue lors des entretiens de carrière (PPCR). À de nombreuses reprises et par différents biais, nous avons relayé cette situation auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Cette situation ne vient pas de nulle part. Elle est le fruit des contre-réformes successives incessantes, incohérentes et incompréhensibles qui ont été menées dans la dernière décennie :

- rythmes scolaires,
- inclusion scolaire systématique,
- suppression des EVS administratives,
- PPCR et entretien de carrière,
- réforme du baccalauréat
- école dite de la confiance
- politiques d'austérité qui ont pour conséquence, par exemple, que le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire à effectif constant se fait au détriment du remplacement des collègues malades ou des RASED....ou le non-remplacement des AESH en arrêt maladie.

La FNEC-FP FO constate qu'aucune mesure concrète, au niveau national ou départemental, ne tente de rétablir des conditions de travail acceptables dans les écoles, les collèges, les lycées et les services.

La FNEC-FP FO ne peut que constater le mépris affiché pour les revendications des personnels.

Par exemple, alors que les directeurs d'école réclament des mesures concrètes pour améliorer les conditions d'exercice de leur mission (aide administrative, revalorisation salariale, revalorisation du temps de décharge)

le Ministre Blanquer reparle des EPSF qui ont été largement rejetés par la profession et organise un grand débat ... quitte à alourdir encore une fois le travail de nos collègues directeurs en leur rajoutant des heures de réunions....

Sur la question des directeurs, le Ministre annonce une journée de décharge pour les directeurs sur la période novembre-décembre.

Pouvez-vous nous tout d'abord indiquer si cette journée est unique ou si d'autres journées seront accordées aux directeurs ?

Pouvez-vous nous indiquer comment sera organisée cette journée de décharge supplémentaire ? Comment sera traitée cette augmentation justifiée de décharge par le service de remplacement sans pénaliser les autres besoins en remplacement ?

Dans le Rhône, alors que les collègues du premier degré sont déjà submergés de travail, que leur investissement pour les élèves dont ils ont la charge dépasse largement leurs obligations de services, il leur est demandé de faire 6 heures de travail supplémentaire dans le cadre des animations pédagogiques.

Cette injonction est ressentie par nos collègues comme une mesure injuste méprisant leur travail quotidien. Elle a déclenché chez eux une grande colère.

Les enseignants n'en font-ils pas déjà assez en préparant leur classe, les soirs, le mercredi, le week-end et pendant les vacances ? Les enseignants n'en font-ils pas déjà assez en travaillant au quotidien bien plus que leurs heures officielles de présence en classe ? Les enseignants n'en font-ils pas assez en se réunissant quotidiennement pour gérer les crises d'élèves hautement perturbateur, pour suivre les élèves en situation de handicap ? pour rencontrer les partenaires et les parents d'élèves ... ? Les enseignants n'en font-ils pas assez lors des kermesse, fêtes d'école et autres spectacles ? Les enseignants n'en font-ils pas assez en participant aux multiples réunions qui dépassent largement leur ORS ?

Aussi, la FNEC-FP FO demande que ces 6 heures supplémentaires de formation soient facultatives.

Nous demandons aussi qu'il soit rappelé aux IEN que les heures de réunion d'information syndicale peuvent être déduites de n'importe quelles heures d'animations pédagogiques même celles dites « obligatoires ». En effet des IEN refusent que les collègues prennent les RIS à la place d'heures d'animation pédagogique à inscription obligatoire.

Parce que les conditions de travail dans l'Éducation Nationale sont toujours plus dégradées, parce que les revendications des personnels ne sont pas écoutées et parce que nos retraites sont gravement menacées, la FNEC-PF FO, avec d'autres organisations syndicales appelle les personnels à se mettre en grève, dans l'unité, à partir du 5 décembre 2019.